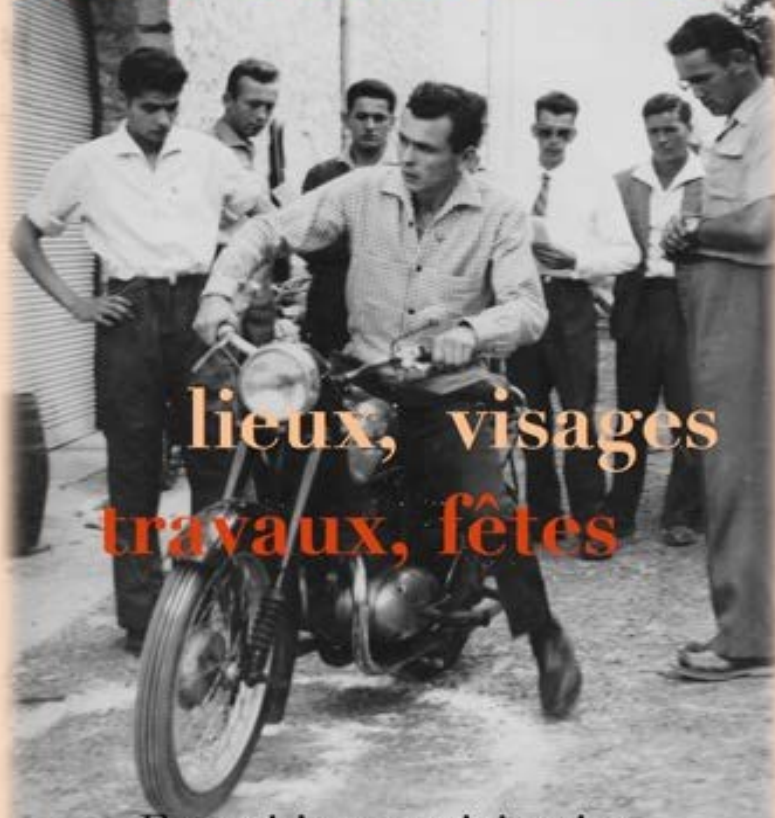


« Ma revendication en tant que femme c'est que ma différence soit prise en compte, que je ne sois pas contrainte de m'adapter au modèle masculin. »
Simone Veil (1927-2017)

UN SIECLE A VINEZAC



lieux, visages
travaux, fêtes

Exposition participative

8 juillet/ 31 août 2017 – Salle du Conseil – Mairie
de Vinezac

Il aura fallu presque un an à l'équipe municipale pour pouvoir présenter *Un siècle à Vinezac*, réalisation d'un projet auquel beaucoup de Vinezacois ont participé : une exposition présentant les visages de notre village pendant tout un siècle, et même un peu plus...

... De l'orée du XXème siècle à celle du XXIème, Vinezac a suivi les transformations induites par l'avancée des techniques, les sursauts de l'Histoire, les caprices de l'économie. Nous voulions montrer en images ces changements et rendre à la réalité, par l'exposition de photos du village et de ses habitants, un temps passé qui s'est figé dans le mythe du « vieux temps » et du « bon temps ».

Pour cela, nous avons fait appel aux habitants, ceux dont les familles ont toujours vécu ici comme ceux qui se sont installés plus récemment par goût et par choix. Nous avons demandé de fouiller dans les tiroirs, les albums, les boîtes où s'accumulent les images et de nous confier celles qui montraient Vinezac et les Vinezacois, depuis les années 1900 jusqu'à nos jours. Certains ont amené une reproduction de carte postale, un autre une collection de centaines de photos, un autre encore les photos du même lieu à quarante ans de distance. Nous avons scanné ces précieux témoins du passage du temps pour les organiser ensuite et pouvoir suivre enfin en un coup d'œil panoramique comment a évolué le village en une centaine d'années.

A partir des photos qui nous ont été confiées, deux grands thèmes ont émergé : les lieux, quartiers et bourg, et la vie des habitants, les travaux et les fêtes.

Nous espérons que les Vinezacois et ceux que l'histoire humaine intéresse, viendront nombreux pour voir ces instantanés d'un siècle.

**Mairie, salle du Conseil, du 10 juillet au 31 août, aux horaires d'ouverture de la mairie
(du lundi au samedi de 9h à 12h et le mardi de 14h à 16h30)**

EDITORIAL

Nous avons un Président et un parlement pour les cinq ans à venir.

J'attends d'eux de la justice sociale et fiscale, l'éradication de la misère, du travail pour tous, l'éducation et la culture pour tous et des soins de santé primaire efficaces (santé au travail, santé scolaire, prévention des maladies, qualité de l'air, de l'eau et une nourriture saine). C'est tout.

Pour le reste, les élus locaux, les responsables associatifs et les citoyens engagés prendront leur part de travail collectif dans l'intérêt général.

Depuis de nombreuses années, un nombre considérable de citoyens œuvrent à façonner un monde qu'ils veulent toujours meilleur. Mais il faut se retrousser les manches. La société avance par la force de ceux qui lui donnent leur énergie. Ceux qui se laissent porter par les événements ne peuvent aller que de désillusion en désillusion.

Ainsi les élus locaux sont sur le pont pour œuvrer à la marche de la commune de Vinezac. Nous pensons prendre les bonnes décisions, celles qui, à notre niveau, aident à bien vivre sur notre territoire. C'est ce que nous ferons jusqu'à la fin de notre mandat.

Nous avons des chantiers en cours et nous verrons comment l'Etat entend nous y aider pour accompagner la vie des territoires. Fiscalité, urbanisme, transport, enseignement, santé, développement économique : voilà des domaines où le gouvernement doit fixer le cap et les règles pour les cinq ans qui viennent.

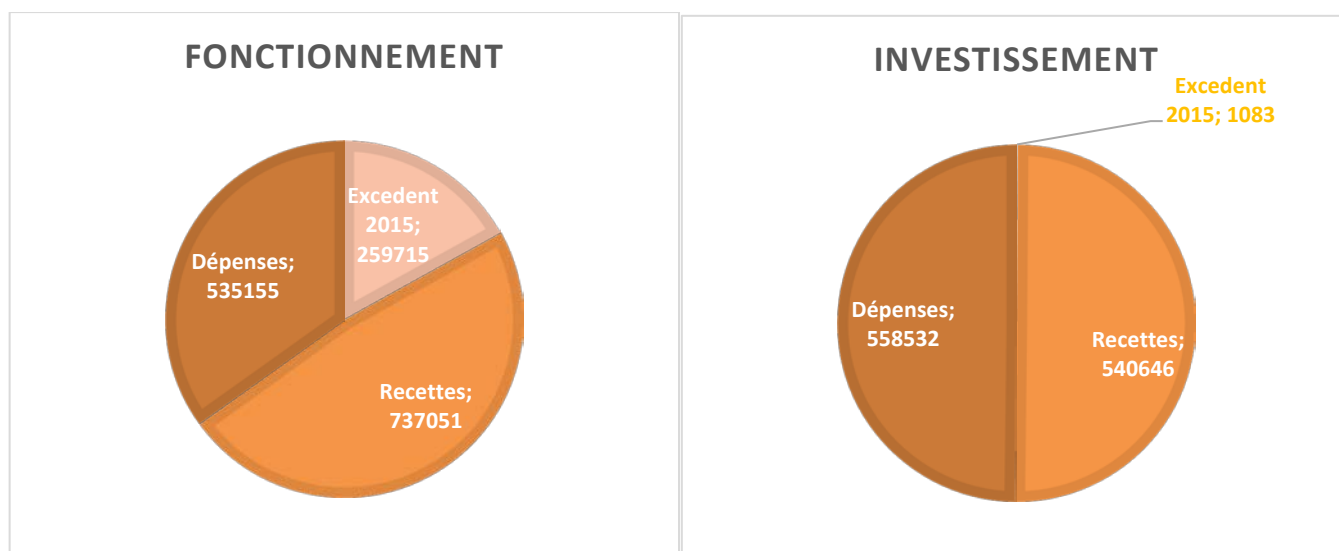
A Vinezac, nous avons besoin des dotations de l'Etat pour vivre. Les seuls impôts des Vinezacois paient à peine les employés. C'est donc l'Etat qui fixe les règles. Je souhaite des règles simples, claires et bien sûr efficaces ! C'est-à-dire soucieuses de l'intérêt général qui n'est pas la somme des intérêts particuliers.

Je vous souhaite un bel été 2017.



André LAURENT

Compte administratif 2016

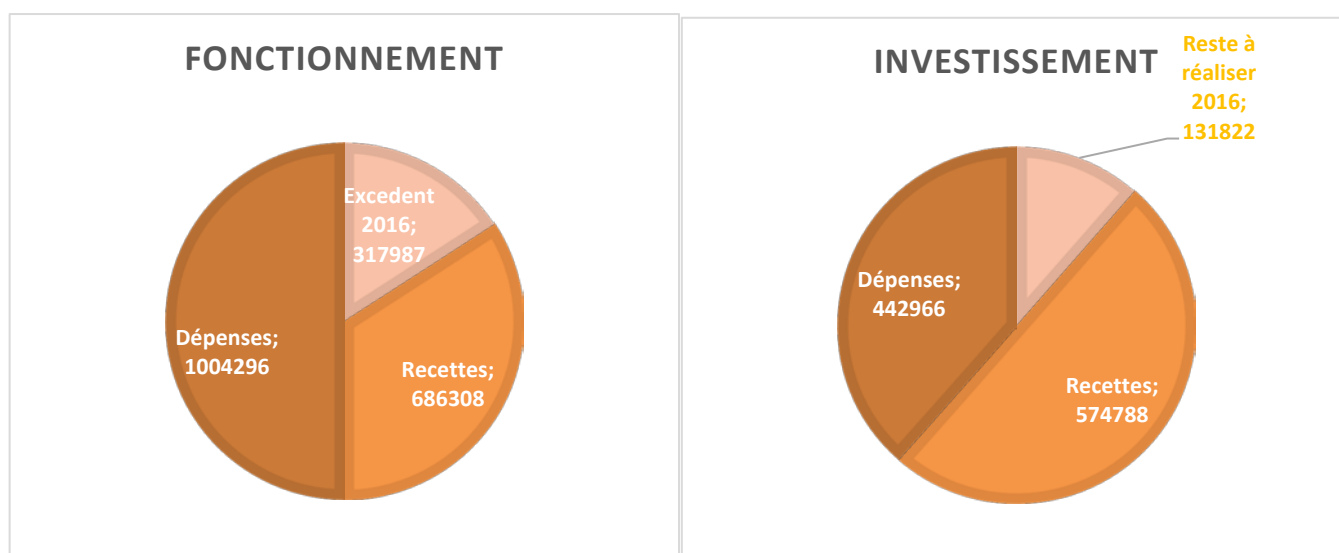


RESULTAT : Excédent de fonctionnement de 461 612.11 €

Le conseil a décidé de répartir le montant ainsi :

- 317 987.79 € en fonctionnement recette au BP 2017
- 143 624.32 € en investissement recette au BP 2017 (ce qui permet de financer les restes à réaliser avec le déficit d'investissement de 16 802.32 €)

Budget prévisionnel 2017



RESULTAT : Excédent de fonctionnement de 461 612.11 €

Le conseil a décidé de répartir le montant ainsi :

- 317 987.79 € en fonctionnement recette au BP 2017
- 143 624.32 € en investissement recette au BP 2017 (ce qui permet de financer les restes à réaliser avec le déficit d'investissement de 16 802.32 €)

Les seniors de Vinezac à la ferme théâtre de Lablachère



Jeudi 18 mai, le CCAS de Vinezac avait convié les aînés de la commune à un après-midi spectacle à la ferme théâtre de Lablachère.

Jean-Marc Moutet, secondé par son épouse, rend hommage à Jean Ferrat : il évoque son parcours, évocation ponctuée de chansons et diapos.

A la fin du spectacle, le verre de l'amitié a été offert par les hôtes. Chacun a été ravi de cet après-midi souvenir.

Le CCAS reste à la disposition des personnes pouvant rencontrer des difficultés ou ayant des problèmes pour effectuer des démarches administratives. Il n'y a pas de permanence fixe, mais on peut prendre rapidement un rendez-vous par l'intermédiaire du secrétariat de mairie.

Les personnes âgées isolées, qui ne bénéficient pas régulièrement d'un service à la personne et qui ont des difficultés à se déplacer peuvent se faire connaître auprès des services de la mairie : le CCAS se propose de les aider dans les situations où elles en ont besoin (plan canicule, courses, rendez-vous médical etc.) Téléphone : 04.75.36.81.20

Ecole

Au vu des effectifs, l'école de Vinezac a obtenu l'ouverture d'une cinquième classe à partir de la rentrée 2017. Un nouveau professeur a été nommé. Cette classe aura cours dans la salle dite « de motricité » de l'école maternelle. L'équipement approprié (tables, chaises, etc) a été commandé. Le montant en est de 10.000€.

Le bâtiment de l'école a été sécurisé suivant les nouvelles normes, après passage de la gendarmerie : un nouveau portail plein a été installé pour la cour du côté de la route départementale ; alarme et visiophone le seront cet été.

Le restaurant scolaire fonctionne de façon satisfaisante à la salle polyvalente. Une cinquantaine d'enfants, en moyenne, y prennent le repas de midi quatre jours par semaine.

Le 15 juin, ils ont pu déguster un menu cuisiné avec des produits locaux issus des circuits courts, c'est-

à-dire le plus locaux possibles : salade verte, bœuf ardéchois à la tomate, méli-mélo de carottes et pommes de terre, fromage/yaourts fermier aux fruits et/ou fruits de saison.

Cette initiative, *L'Ardèche s'invite au menu*, est due à la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas, en lien avec la CCI, la Chambre d'agriculture et l'Office de tourisme d'Aubenas. Du 5 au 18 juin, les restaurants collectifs ont participé à cette opération, dans le cadre du TEPOS (voir article dans ce bulletin p. 9).

Les TAPS

Cette année, 96 enfants ont profité des Temps d'Activité Péri Scolaires, les lundis et jeudis de 15h30 à 16h30. Le vendredi, à la même heure, ils pouvaient bénéficier d'une garderie également organisée par la mairie.

A la rentrée 2017, et suivant le choix offert par le

nouveau Ministre de l'Education nationale Monsieur Blanquer, en concertation avec les enseignants et les autorités académiques, ...

Eveil musical : à partir de la rentrée scolaire 2017, le Conseil départemental ne subventionnera plus cette activité comme il le faisait depuis très longtemps. Il s'agissait de rétribuer un prestataire extérieur (Conservatoire Ardèche musique et danse) pour assurer les heures obligatoires dans les programmes scolaires d'éveil musical dans les quatre classes de l'école. La mairie complétait la subvention départementale de 40%.

Avec l'augmentation du coût conséquente au renoncement du Département et à l'inscription de la cinquième classe au dispositif, la mairie ne peut plus financer cette prestation.

L'éveil musical sera donc pris en charge par les professeurs, comme dans d'autres communes, avec l'aide éventuelle de la mairie pour montage et réalisation des projets autour de cette partie des programmes scolaires.

Inscriptions : pour les inscriptions des enfants nés en 2014 et les nouveaux arrivants dans la commune, les parents doivent demander l'inscription à la mairie ; ensuite, ils prendront rendez-vous auprès de la Directrice de l'école.



Les élèves de CM2 viennent de recevoir des cadeaux pour leur départ en 6^{ème} : une calculatrice offerte par la Mairie et par l'Amicale laïque.

Projet de restauration de l'église Notre - Dame de - l'Annonciation

Le dossier a été accepté par la DRAC.

Notre église étant classée aux Monuments historiques, nous avons obligation de faire appel à un Architecte du patrimoine. Après appel d'offres, un cabinet d'architectes a été choisi entre sept candidatures. Il s'agit de la société D'AR JHIL, sise à Pont de Beauvoisin, en Isère.



L'architecte a commencé la première partie de sa mission : le diagnostic complet des travaux nécessaires, le phasage possible et l'estimation de leur coût.

Une fois terminé, ce diagnostic sera présenté en mairie pour discussion et accord. Suivant cet accord, un permis de travaux sera proposé à la DRAC, établi suivant leur priorité et la budgétisation de l'ensemble, ainsi que les demandes de subventions. C'est seulement après obtention de ce permis que l'on pourra lancer les appels d'offres aux entreprises, elles aussi spécialisées dans la restauration des monuments historiques.

Cependant, le coût estimé des travaux à la fin du diagnostic est suffisant pour faire appel au mécénat privé, sans avoir à attendre les devis des entreprises juste avant la phase de début des travaux.

Julie MALLON

Les travaux dans la commune

Les travaux dans la commune ont surtout concerné la voirie, avec la réfection de la chaussée de la RD 423 en avril et juin, et le réaménagement de la place du Chalendas et ses alentours immédiats depuis le mois de janvier.

Route Départementale 423

Le Conseil départemental a pris en charge la réfection de la chaussée sur la RD 423, de La Vernade jusqu'à l'école. Il s'agissait d'un reprofilage de la route par enduit d'une grave émulsion (semblable à de l'enrobé à froid) et, après une période de séchage, d'une couverture en bi-couche. Le reprofilage a été réalisé en quelques jours au début mai. Il a fallu attendre que l'Ardéchoise soit passée pour que soit réalisé l'enduit en bi-couche : les gravillons auraient pu gêner les coureurs. En effet, le Département applique pour le RD 423 son programme reprofilage/bi-couche et non enrobé,

la fréquentation de cette route étant inférieure à 1500 passages de véhicules par jour.

Une première tranche, en face de l'école, a permis l'élargissement de la chaussée par un mur de soutènement à cet endroit plus étroit de la route

Espace du Chalendas

Après des mois de travaux, une nouvelle place s'est dessinée au cœur du village. Elle crée à présent un espace de transition entre le vieux bourg et les nouvelles habitations en dehors des remparts. Elle renforce la sécurité piétonne et l'accessibilité

grâce aux trottoirs tout autour, plus larges que les précédents, tout en gardant une circulation à deux sens, pour la commodité de tous, devant les remparts. Cela permet une traversée du village en mode doux, que les automobilistes voudront bien respecter.

Elle propose, autour d'une table d'eau, un espace de vie propice au repos, à la détente, pour les grands et les petits. La table d'eau, plus modeste qu'une fontaine traditionnelle, est aussi plus conforme aux exigences du développement durable et plus originale.

Une trentaine d'arbres ont été plantés pour délimiter le mail, revêtu en stabilisé. Avec les multiples espaces verts, cela donnera de l'oxygène et de l'ombre (dès que les micocouliers, arbres à croissance rapide, auront grandi.)



Dans les équipements plus techniques, les habitants et les visiteurs pourront apprécier la création de sanitaires et l'installation d'une borne de recharge pour voiture et vélo électriques.

D'autres petits équipements (poubelles, racks à vélo etc.) ne tarderont pas à être mis en place.

Après les mois de gênes occasionnées et d'habitudes bousculées par ces travaux, nous espérons que tout le monde appréciera cet aménagement et pourra en profiter.

Nous sollicitons votre civisme et votre sens des responsabilités pour respecter les espaces réservés (dépose minute de l'EHPAD, places pour personnes à mobilité réduite, places de recharge pour véhicules électriques...) ainsi que les trottoirs, réservés aux piétons



A propos des travaux : le mot de M. le Maire

L'aménagement de la place du Chalendas touche à sa fin. Des détails restent à régler avec les entreprises pour que le service rendu soit exactement conforme au projet.

Il faut maintenant que cet espace public vive au service de tous. Les règles de circulation pourront évoluer en fonction des dysfonctionnements que nous constaterons. S'agissant par exemple du stationnement, nous avons voulu un système simple et polyvalent. Il n'y a pas de dessin de cases. Le bon sens est en marche : deux voitures entre chaque arbre....

Un point qui demande de l'attention est l'accès des véhicules sur l'espace de dépose minute de l'EHPAD. Nous avons voulu un mail en revêtement stabilisé sur toute la longueur, sans rupture de ton. Du coup, les passages transversaux des voitures seront marqués par des clous au lieu d'un revêtement en enrobé. Il faudra votre attention pour ne pas stationner sur ce qui ressemble à une place mais qui est en fait une voie de circulation !

Le stationnement n'est pour l'instant pas payant à Vinezac, c'est notre bon sens à tous qui fera que cela durera longtemps. Les parkings du village vont recevoir des noms : Les Vignes pour celui de l'ancien

tennis ; le Chalendas pour celui de la place ; Denis Tendil pour celui de la mairie et alentours immédiats.

Le village dispose d'environ 130 places de parking sur cet ensemble. C'est donc dans la bonne humeur que chacun trouvera une place pour stationner avant de se mettre en marche dans les rues du village...

L'éclairage public à LED sera installé en juillet.

André LAURENT

La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

Communauté de communes et fiscalité locale

La fiscalité locale a été modifiée par la fusion des communautés de communes. La part de la taxe sur le foncier bâti qui revient à la Communauté a été revue pour être uniformisée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du bassin d'Aubenas.

Ce nouveau taux communautaire aurait entraîné une hausse du montant de l'impôt pour les Vinezacois. Le conseil municipal de Vinezac a décidé une baisse de ce taux au niveau communal afin de maintenir à l'identique le montant de l'impôt dû par les Vinezacois. En compensation, la Communauté de communes nous reversera le montant de cette perte d'impôt communal, ceci jusqu'à la fin du mandat (2020). La commune de Vinezac garde ainsi sa recette fiscale prévue.

Le prochain Conseil communautaire élu pourra en décider autrement, auquel cas les taux de Vinezac devraient être revus fortement à la hausse pour maintenir notre niveau de recettes.

La fiscalité est un aspect essentiel de la vie politique à tous les niveaux du découpage politique des territoires. Décider combien l'on gagne est un privilège des assemblées élues. Mais il oblige à de la clarté, de la justice et de la probité.

André LAURENT

Le Territoire à Energie Positive (TEPOS) : quèsaco ?

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) est un territoire en transition énergétique avec pour objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050, c'est-à-dire un territoire qui couvre sa consommation énergétique par sa production d'énergie renouvelable.

Pour aider à sa réalisation, la CCDBA a élaboré un programme d'actions qui a fait l'objet d'une convention entre le territoire et le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer. Une première enveloppe financière a été accordée le 11 Octobre 2016 pour une aide à l'investissement de 500 000 €. Le 6 décembre dernier, lors d'une séance de signature avec la Ministre de l'environnement Ségolène Royal, une aide supplémentaire de 1 500 000 € a été attribuée.

Elle sera répartie entre différents domaines d'action de la Communauté de communes notamment la mobilité (continuité de la voie verte, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques), le financement de dispositifs d'économies d'énergie, de production d'énergie renouvelable, la réduction des déchets et un nouveau volet concernant la biodiversité.

La CCDBA « territoire à énergie positive pour la croissance verte », s'implique dans la transition en proposant des aides « coups de pouce » aux communes, aux particuliers et aux entreprises du territoire.

Voici les domaines et les montants de ces aides pour les particuliers :

- 1- Isoler son logement : entre 200 et 2800€
- 2- Remplacer son chauffage au bois : de 500 à 1000 €
- 3- Remplacer ses ampoules leds : deux ampoules par foyer sous conditions de ressources (voir en mairie)
- 4- Installer un chauffe-eau solaire : 1000€
- 5- Panneaux photovoltaïques en autoconsommation : 2000€
- 6- Réduire ses déchets : adoption de deux poules pondeuses ou 120€ pour acquisition d'un broyeur d'évier

Pour connaître les différents dispositifs, prendre contact avec le service énergie par mail energie@ccpav.fr ou au 04 75 36 08 29, permanence le jeudi matin.



Ecole - La directrice fait le bilan de l'année

Cette fin d'année scolaire marque l'aboutissement des projets dans les différentes classes.

Les enfants de la classe de petite et moyenne section ont pu tout au long de l'année découvrir leur village à travers différentes randonnées, dont les randonnées contées organisées cette année à Vinezac par l'USEP.

Le 16 juin, ils sont allés visiter la ferme pédagogique de Lussas.



La classe de grande section et CP a participé au projet artistique de Voguë sur le thème « Support papiers » et au projet « Classes qui dansent », ce qui a amenés les enfants à assister à un spectacle de danse à la salle des fêtes de Largentière.

Ils ont terminé l'année par la visite de la bamboueraie d'Anduze.

Les écoliers des classes de CE et CM ont travaillé sur le thème du théâtre. En classe, ils ont joué de petites saynètes et ils sont allés voir un spectacle qui regroupait théâtre/magie/mime.

Ils ont terminé l'année eux aussi avec la visite de la bamboueraie.



Pour conclure, nous sommes heureux d'annoncer qu'un nouvel enseignant, Monsieur Jean-Pierre Dumas, a été nommé à l'école pour la rentrée prochaine, suite à l'ouverture de la 5^{ème} classe.

Bel été à tous.

Florence CADORNE

Associations

Boom Bap – Spectacle



Depuis septembre 2017, l'association Boom bap, sous la direction de Yann Szuter, propose aux Vinezacois un atelier de hip hop dans la salle municipale de sport, mise à sa disposition par la commune.

Pour remercier la municipalité de son hospitalité, Yann Szuter a offert la présentation de son dernier spectacle à Vinezac, le 13 mai. Deux représentations à la suite ont été nécessaires pour satisfaire les spectateurs, la salle de sport étant un peu petite pour les recevoir tous en une fois. Cela est déjà une performance pour les danseurs, qui n'ont pas ménagé leur talent, leur force, leur souffle.

La pièce s'intitule 'NXT' et traite des thématiques du voyage, de l'attente, de l'attachement et du territoire... Quelque chose qui parle particulièrement à un groupe de jeunes dont la plupart sont bacheliers, et qui s'apprêtent donc à partir faire leurs études "en ville". A partir de ce

canevas, Yann Szuter a créé un spectacle magnifique, où tout s'allie pour étonner et subjugué le spectateur : les évolutions des danseurs et danseuses, soit en solos acrobatiques, soit en ensembles extrêmement bien coordonnés, adaptés à un choix musical varié et intelligent, véritablement enchanteur. Nous sommes un peu éloignés du hip hop tel qu'on peut se le représenter, et plutôt au croisement de celui-ci et de la danse contemporaine, dans sa forme la moins abstraite, ce qui n'empêche pas le symbolique et ajoute l'engagement de soi dans le quotidien que véhicule aussi cette forme de hip hop. Eblouissant !

Un spectacle mémorable, irréprochable. Nous souhaitons à Yann et à ses danseurs bon vent dans une carrière que nous espérons longue.

L'association Vivre à Vinezac a accueilli de nouveaux membres témoignant ainsi de sa bonne vitalité.

Une sortie à la Caverne du Pont d'Arc a été très appréciée par les adhérents présents.

2017 est une année importante : en effet, l'association fêtera, lors de la Fête du Terroir et du Patrimoine des 16 et 17 septembre, ses dix ans d'existence. Exposants, animations musicales, jeux, caricaturistes... prendront possession du village dans la bonne humeur et la convivialité. Pensez à réserver votre week-end !

En avril, l'association a participé au Festival Ligne d'Arts et 200 visiteurs se sont arrêtés salle du Pilier pour admirer les productions d'artistes amateurs.



Pour connaître l'association ou suivre son actualité, rendez-vous sur son site : vivreavinezac.jimdo.com ou tel 06 85 48 43

Deux spectacles en partenariat Mairie associations

Deux associations de Vinezac se sont portées volontaires pour organiser un spectacle chacune ce printemps, en partenariat avec la mairie.



Le premier, *Casting*, une pièce de théâtre écrite, mise en scène et interprétée par une troupe d'amateurs d'Alès, Les Inattendus, était organisé par le club de Karaté ardéchois, animé par Bernadette Losano. L'association avait tout fait pour bien recevoir troupe et spectateurs au château Julien le 8 avril, mais, si les comédiens étaient là, ce n'a pas été le cas du public, qui a boudé le spectacle.



Le deuxième, un récital de chansons de Barbara, dont on commémore le vingtième anniversaire de la disparition cette année, avait été pris en charge par Les amis de la bibliothèque. Deux musiciens pour cela : le pianiste Guillaume Giraud et la chanteuse Agnès Ravaux, tous deux du Théâtre de Bagatelle.

Une première partie est assurée par Guillaume Giraud, qui n'est pas seulement accompagnateur, mais aussi compositeur interprète. Vient ensuite le moment attendu des chansons de Barbara, où Agnès Ravaux est vraiment transfigurée par l'esprit de la chanteuse disparue : on

retrouve les accents, les tons, sans cependant que ce soit une simple imitation, mais bien une interprétation fidèle. Tous les grands airs sont au rendez-vous, de Göttingen à L'aigle noir, en passant par Si la photo est bonne et Nantes, et bien d'autres. Les spectateurs, au nombre d'une cinquantaine, font une ovation aux musiciens et décrochent un bis.

L'après-spectacle a été agréable lui aussi, entre les boissons et les douceurs offerts par l'association des Amis de la bibliothèque et les discussions et échanges entre spectateurs et musiciens. Dommage que si peu de personnes aient été intéressées par ce spectacle de qualité.

Las Faminas, un trio de musiciennes en résidence à Vinezac ce printemps

Les Faminas, un trio de musiciennes que les Vinezacois connaissent déjà pour les avoir entendues en juillet 2016 en l'église du village, sont en pleine élaboration de leur premier disque. Il s'agit de musique populaire argentine, des chansons accompagnées avec des instruments variés : flûte,

ukulélé, guitare et, bien sûr, le bandonéon, irremplaçable pour le tango.

Pour cela, entre autres actions, Patricia Lestre, Valentine Gé et Ninon Valder ont passé cinq jours en résidence à Vinezac au mois d'avril. Elles ont été hébergées pendant ce temps pour créer et répéter leurs morceaux en salle de réunion sous la mairie et une subvention de 500€ leur a été versée par le Conseil municipal.

La contrepartie : dans un premier temps, cet été, une répétition en public à la salle du château Julien le 26 juillet, avec entrée libre, pour voir comment se crée une harmonie, et un concert le 28 juillet en l'église Notre Dame de l'Annonciation avec libre participation des auditeurs.

Ces deux moments de partage de musique entrent dans l'action de recueil de fonds pour la restauration du toit de l'église, initiée par l'association Vinezac Sauvegarder pour transmettre. En effet, la participation financière libre recueillie à la répétition publique ira directement à cette action.

Vinezac Sauvegarder pour transmettre est une association d'intérêt général : les dons peuvent donner lieu à remboursement fiscal à hauteur de 66%.

Enfin, troisième temps de médiation offert par le trio avec les Vinezacois : entre novembre 2017 et février 2018, selon les disponibilités des deux côtés, ce sera avec les enfants de l'école que Las Faminas dialogueront... en musique, bien sûr !

Julie MALLON

Le mois de la randonnée fêté à Vinezac



Les stands

2017, troisième édition du mois de la randonnée. Cet événement festif et sportif a été initié par quatre communautés de communes réunies : Beaume-Drobie, Pays des Vans, Val de Ligne et Vinobre, une des communes de ces quatre collectivités le célébrant à chacun des quatre week-ends de mai.

Cette année, après la fusion Pays d'Aubenas Vals et Vinobre, la nouvelle Communauté de communes du Bassin d'Aubenas a repris cette animation, comme elle veut le faire de toutes les animations que proposait l'ancien Vinobre. Après Mercuer et Ailhon, Vinezac a accepté d'accueillir la manifestation, le 21 mai.

Météo idéale ce jour-là, où les activités d'extérieur étaient à l'honneur : randonneurs et curieux se sont succédés sans interruption de 8h30 à 17h. L'éventail des choix était largement ouvert : des balades de 5, 10 ou 15 km sur les chemins de la commune ont comblé les marcheurs désireux de découvrir les paysages, accompagnés par les marcheurs bénévoles d'associations voisines.

Pour découvrir le village lui-même et ses curiosités architecturales, beaucoup de curieux ont suivi la visite guidée par Alain Roussel, de l'association Vinezac Sauvegarder pour transmettre.

Une balade autour des dolmens, des cuves vinaires et des capitelles, rythmée par les histoires de Chloé Gabrielli, a ravi les participants, tant pour l'enchantement des contes que pour l'exceptionnalité de la découverte de ces vestiges, que leurs propriétaires avaient bien voulu ouvrir au public à cette occasion.

Personne n'a boudé les deux balades à poney et à cheval, matin et après-midi, proposées par La Cavalerie des Côtes.

Pour les plus sédentaires, Clémentine Hallouin, à L'Art cadre, proposait un stage d'encadrement le matin et une démonstration l'après-midi.



Pendant ce temps, des initiations à d'autres formes de sport de plein air était proposées par des volontaires de nombreuses associations de notre région : c'était l'occasion d'essayer la course d'orientation, le vélo électrique, la marche nordique, le skike, appelé aussi vélo d'été.

Le vide grenier de l'Amicale laïque, installé comme les stands d'inscription aux activités sur la place de la mairie a encore ajouté à cette animation, les chineurs devenant visiteurs et vice versa.

La commune remercie tous les participants bénévoles et les restaurateurs de Vinezac qui ont bien voulu ajouter leurs compétences dans le domaine de la gastronomie et de la gourmandise.

Julie Mallon

Quelques infos en bref

Nous rappelons que cette année, pendant les mois de juillet et août, les ordures ménagères ne feront l'objet que d'un seul ramassage hebdomadaire. Seuls les campings et le coin propre seront débarrassés deux fois. Le jour calendaire de ramassage ne change pas : mercredi matin. Le ramassage des recyclables se fera selon le calendrier annoncé par la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas et distribué dans les boîtes aux lettres au début du mois de juin.



Attention au moustique tigre ! Cet insecte, qui peut amener des maladies comme la dengue ou le chikungunya, est présent dans notre région. Il est difficile de l'éradiquer une fois installé, mais on peut prévenir cette installation en ne laissant aucun point d'eau stagnante et/ou croupissante à l'extérieur : par exemple, il faut veiller à vider les coupelles pour les plantes après l'arrosage. Ce moustique est reconnaissable grâce aux rayures jaunes qui lui donnent son nom (photo ci-contre).

La municipalité reçoit régulièrement des signalements de présence de chevaux échappés de leurs enclos et vagant sur les routes et chemins de la commune, mettant en danger les automobilistes, les passants et eux-mêmes. Nous demandons à tous les propriétaires de veiller au bon état et à la sûreté des clôtures.

, qui colonise de plus en plus de territoires dans
nt à repérer et détruire les nids. Toute personne
e est invitée à en faire le signalement aux

inon@orange.fr
on07@yahoo.fr
@cmre.fr

La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas rappelle l'obligation faite aux propriétaires d'élaguer les plantations débordantes sur les voies publiques : en effet, les agents de collecte des ordures ménagères et recyclables se trouvant sur les marchepieds des bennes prennent régulièrement des coups de branche lors de la collecte.

Cela représente une réelle contrainte et un danger lorsque ces végétaux sont piquants ou épineux. Dans certains chemins les ripeurs sont contraints de descendre du marchepied et de faire le trajet à pied pour travailler en toute sécurité.



L'Ardéchoise est passée à Vinezac cette année encore : merci à tous les bénévoles !

Hommage à Simone Veil

Il est rare de trouver une personnalité politique qui fasse autant l'unanimité que Simone Veil. Ce fut une conscience juste, une humaniste fervente, une grande femme, une belle personne, non dépourvue du sens de l'auto dérision.

Ses paroles, mises en tête de ce Bulletin vont aussi le conclure.

« Venus de tous les continents, croyants et non-croyants, nous appartenons tous à la même planète, à la communauté des hommes. Nous devons être vigilants, et la défendre non seulement contre les forces de la nature qui la menacent, mais encore davantage contre la folie des hommes. »

« Il n'y a rien de plus ennuyeux qu'une réunion électorale. Un jour, je me suis endormie pendant mon propre discours. »

« La mauvaise conscience générale permet à chacun de se gratifier d'une bonne conscience individuelle : ce n'est pas moi qui suis responsable, puisque tout le monde l'est. »

« Et puis, autre chose me gêne dans ces droits de l'homme prétendument universels, c'est que, précisément, ils ne le sont pas. Il y a toujours deux poids deux mesures. »

